

Monsieur le Secrétaire Général du Pacte Mondial

Mouthiers, le mercredi 19 mars 2008

Objet : « Communication on progress » de l'entreprise Lippi

Honorable Secrétaire-Général,

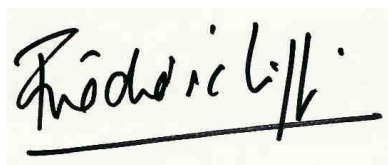
Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que LIPPI soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous vous exprimons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons public le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Nous avons décidé d'agir sur notre impact écologique au travers de nos émissions de gaz à effet de serre : vous trouverez ci-joint les informations sur notre projet.

Meilleures salutations,

Frédéric LIPPI, président du Directoire



Nous sommes tout à fait conscients de l'impact de notre activité sur l'environnement et nous mettons progressivement en place des mesures qui nous permettent de réduire les nuisances. Pour rendre concret cet engagement, nous avons cherché à travailler avec l'ADEME, agence française de développement et de maîtrise de l'énergie, qui a mis au point la méthode Bilan Carbone™.

1. Le Bilan Carbone™ : méthodes et projet¹

Le Bilan Carbone™ est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles. La méthode permet de parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par notre activité. Cette évaluation nous permettra de réaliser un diagnostic « effet de serre » de notre activité. Ainsi, en hiérarchisant les postes d'émission en fonction de leur importance, il nous sera plus facile de prioriser les actions de réduction des émissions les plus efficaces.

1.1. Les chiffres obtenus avec la méthode Bilan Carbone™

Les outils d'évaluation permettent de connaître les émissions de gaz à effet de serre engendrées par notre activité, soit directement, soit indirectement, à cause :

- de l'électricité ou de la vapeur que nous achetons, des moyens de transport que nos salariés et nos clients utilisent,
- des transports générés par l'acheminement de nos matières premières ou fournitures et par la livraison des produits que nous fabriquons,
- de la construction des bâtiments que nous occupons,
- de la fabrication des matières premières employées par notre activité,
- de la fin de vie des déchets que nous engendrons,
- de la consommation d'énergie et des autres émissions des produits vendus,
- et de la fin de vie de ces produits vendus.

En bref, cette méthode permet de comptabiliser toutes les émissions, qu'elles aient lieu directement chez nous ou indirectement chez nos clients ou nos fournisseurs, dès lors qu'elles correspondent à des processus nécessaires à notre activité.

1.2. Intérêt des données sur nos émissions de GES

Les gaz à effet de serre (GES) produisent le même effet sur le climat, quel que soit le lieu où ils sont émis : ainsi, en mesurant notre impact carbone, qu'il soit direct ou indirect, nous cherchons une diminution des émissions, chez nous ou ailleurs. Cela procure le même bénéfice final à la planète. Grâce à cette méthode, nous désirons limiter la dérive climatique globale. Nous pouvons ainsi connaître :

- notre pression globale sur le climat,
- nos marges de manœuvre à court et long terme pour la faire baisser,
- notre exposition au risque d'un renchérissement de l'utilisation de combustibles fossiles, via une taxe carbone par exemple.

¹ Le descriptif de la méthode Bilan carbone™ est issu du site de l'ADEME : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15730>

1.3. Ce que nous comptons faire du résultat

A court terme, nous voulons :

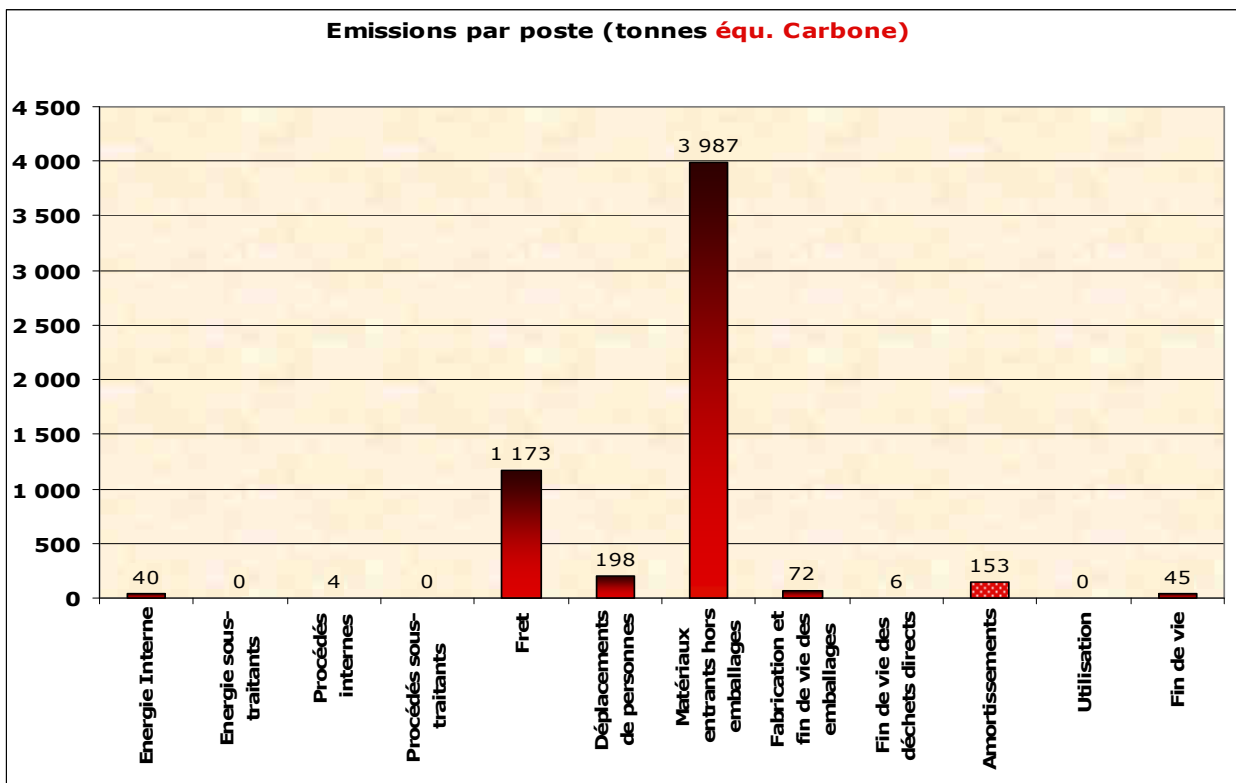
- L'utiliser pour lancer un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Inclure un objectif de réduction dans notre système de management environnemental ;
- Publier le montant des émissions (rapport environnemental).

Et à plus long terme, nous comptons :

- Modifier la stratégie de notre entreprise pour la rendre progressivement moins « riche » en émissions de gaz à effet de serre,
- Demander à nos fournisseurs de faire leur Bilan Carbone™ pour les choisir en fonction de leurs performances en la matière (ce qui permet, de toute façon, de se couvrir contre les hausses futures des combustibles fossiles ou la taxation vraisemblable des émissions) ;
- Se préparer à une vraisemblable augmentation des obligations réglementaires en la matière.

2. Les résultats de notre Bilan carbone™

Sur l'année 2006, avec l'aide d'un consultant, nous avons conduit une enquête détaillée pour connaître notre impact « carbone ». Le bilan de cet état initial est donné ci-dessous :



Nous en concluons très simplement que notre impact « gaz à effet de serre » se répartit, dans l'ordre décroissant de l'impact :

1. matériaux entrants hors emballages : dans notre activité de métallurgie, nous consommons massivement des métaux pour lesquels les processus de production sont lourdement émetteurs de gaz à effet de serre ;
2. fret : nos matières premières sont acheminées par voie maritime ou terrestre. L'impact des carburants des moyens de fret est important ;
3. déplacement des personnes : dans notre activité, nos commerciaux ont de nombreux déplacements chez nos clients, nos camions livrent nos clients sur toute la France et sur l'Europe, nos salariés viennent travailler sur nos sites peu desservis par des réseaux de transport en commun.

Nos plans d'action de maîtrise de nos émissions de gaz à effet de serre se focalisent donc sur les actions suivantes :

1. étudier la réduction des consommations de matières premières et évaluer les choix des matières premières sur des critères de limitation de l'impact écologique (par exemple, utilisation d'acier recyclé) ;
2. envisager les transports combinés pour les approvisionnements de matières premières (bateau/train), veiller au remplissage optimal des camions et containers vers nos clients ;
3. favoriser le covoiturage, l'utilisation du train et des transports en commun pour nos salariés.

Nous souhaitons vivement pérenniser cette démarche. Afin de poursuivre l'effort sur le Bilan carbone™, nous avons mis en place la démarche suivante :

1. formation d'un correspondant interne pour le bilan carbone™ ;
2. élaboration du bilan carbone™ pour l'année 2007 (en cours) ;
3. sur la base de la comparaison des bilans 2006 et 2007, validation des actions envisagées pour 2008.